

XYLO IC4

CURATIM IC4 TRAITEMENT INSECTICIDE DES BOIS

1. PRESENTATION

XYLO IC4 est un produit de traitement concentré en phase aqueuse, destiné au traitement préventif et curatif, par pulvérisation et injection, des bois de charpente et d'ossature contre l'action des insectes à larves xylophages et les termites.

2. AVANTAGES

- Excellente pénétration dans le support.
- Non filmogène, laisse respirer le support.
- Facile d'emploi.
- Ne graisse pas les bois.



XYLO IC4 est livré en concentré et doit être dilué dans de l'eau.

XYLO IC4 est certifié CTB-P+ conformément aux caractéristiques des produits de traitement préventif et curatif des bois en œuvre à usage professionnel.

- Certificat CTB-P+ N° 502-19-2152

XYLO IC4 est autorisé selon le règlement de produits biocides (UE) n°528/2012.

- AMM n° FR - 2019-017-2

3. DOMAINE D'APPLICATION

A usage professionnel uniquement.

XYLO IC4 assure la protection des bois de construction de type charpente intérieure (bois sous abri sans risque de réhumidification) ou ossature bois intérieur.

Il ne peut être appliqué que sur des bois nus (sans finition).

Le **XYLO IC4** a une efficacité :

- Préventive contre les insectes à larves xylophages (capricornes des maisons, petites vrillettes) et les termites
- Curative contre les insectes à larves xylophages (capricornes des maisons, lyctus, petites vrillettes)

L'efficacité préventive du **XYLO IC4** a été établie suivant la norme EN599 (Durabilité du bois : Critères de performance des produits préventifs de préservation des bois à partir d'essais biologiques) afin de pouvoir assurer une protection du bois contre les risques biologiques de la classe d'emploi 1 telle que définie dans la norme EN335, à partir des essais normalisés :

- Norme EN46 déterminant l'efficacité préventive contre les larves récemment écloses d'*Hylotrupes bajulus*.
- Norme EN118 déterminant l'efficacité préventive contre les termites de genre *Reticulitermes*.

L'efficacité curative du **XYLO IC4** a été établie suivant la norme EN 14128 (Durabilité du bois : Critères de performance de produits curatifs de préservation du bois à partir d'essais biologiques) à partir des essais normalisés :

- Norme EN1390 déterminant l'action curative contre les larves d'*hylotrupes bajulus* (Linnaeus) - Méthode de laboratoire.
- Norme EN370 déterminant l'efficacité curative contre l'émergence d'*anobium*.

Ces essais d'efficacité ont été effectués après une épreuve de vieillissement accéléré EN73 (épreuve d'évaporation).

XYLO IC4

CURATIM IC4

TRAITEMENT INSECTICIDE DES BOIS

la marque
du bâtiment

4. MODE D'EMPLOI

Préparation de la solution prête à l'emploi :

Concentration d'emploi : 4% v/v

Agiter le concentré avant utilisation. Diluer 5 litres de **XYLO IC4** dans 120 litres d'eau pour obtenir 125 L de solution à 4%.

Utiliser la totalité du bidon de **XYLO IC4**, soit 30 litres dans 720 litres d'eau pour obtenir 750 litres de solution à 4%.

Le **XYLO IC4** est miscible dans l'eau en toutes proportions. La solution s'homogénéise par légère agitation.

Conditions d'application :

- Humidité des bois entre 8 et 18%
- Température : supérieure à 5°C
- Eviter toute application sur bois gelé ou givré.

Pour un traitement préventif :

Application par pulvérisation à basse pression en l'ensemble des surfaces en 1 ou 2 passages.

Pour réaliser un traitement efficace, **XYLO IC4** doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que les coupes et les extrémités. Il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées.

Rendement : 200 ml/m² ou 1 L de solution prête à l'emploi pour 5 m²

Pour un traitement curatif :

Application par injection en profondeur puis par pulvérisation à basse pression en 2 ou 3 passages en insistant sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis.

Etape 1 : Travaux préliminaires :

Déterminer au préalable la limite de propagation de l'infestation par les insectes. Dégager les planchers et les habillages en bois pour vérifier les solives et les poutres. Les parties du bois détruites par les insectes doivent être retirées. Les parties affaiblies dans leur section doivent être consolidées par des pièces de bois supplémentaires traitées préventivement si nécessaire ou par d'autres matériaux, ou éventuellement remplacées.

Les morceaux de bois infestés qui ont été retirés doivent immédiatement être mis de côté dans un endroit sécurisé, puis éliminés selon le règlement en vigueur.

Les galeries apparentes sur les bois restant doivent être brossées à fond et les autres surfaces nettoyées.

Les traces de peintures anciennes et de saleté doivent également être éliminées avant le traitement pour assurer un traitement de qualité.

Etape 2 : Traitement par injection :

Les pièces de fortes sections (chevron, bastaings, etc.) attaquées doivent être traités par injection. Les trous d'injection sont remplis plusieurs fois à l'aide d'un équipement adapté.

COMPAGNIE FRANCE CHIMIE II

42/44 rue Georges Besse – 63100 CLERMONT-FERRAND

Tél. 04 73 14 40 40 - Fax : 04 73 14 40 44

SASU au capital de 858 677 € - Siret 830 512 166 00018 R.C.S Clermont-Ferrand

Code APE 2059 Z www.dorthz.com

ENTREPRISE CERTIFIÉE

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification



XYLO IC4

CURATIM IC4

TRAITEMENT INSECTICIDE DES BOIS

la marque
du bâtiment

Rendement : 150 L/ m³ de bois de solution prêt à l'emploi.

Le traitement par injection est toujours combiné avec un traitement par pulvérisation.

Etape 3 : Traitement par pulvérisation :

Les bois préparés doivent être généreusement traités par pulvérisation avec la solution de **XYLO IC4** en au moins 2 passages. La 2ème pulvérisation peut être effectuée

Immédiatement après pénétration du produit de traitement du 1er passage.

Rendement : 300 ml/m² ou 1 L de solution prête à l'emploi pour 3,3 m²

Attention : Pour les lieux et objets classés monuments historiques, des règles spéciales concernant la lutte contre les infestations d'insectes peuvent s'appliquer.

Respecter les normes et DTU en vigueur

Temps de séchage : de 24 à 72 heures.

Les temps de séchage varient en fonction des conditions de température et d'humidité, et de l'essence des bois.

Les lieux traités ne doivent pas être réoccupés avant séchage complet du produit.

Le bois traité peut recevoir une finition.

Nettoyage du matériel : rincer le matériel et les équipements (produit non séché) à l'eau

5. CARACTERISTIQUES

Aspect en pot :	Liquide jaune clair
Odeur :	Odeur caractéristique
Masse volumique :	1.035 ±0.050 g.cm ⁻³
Matières actives :	Perméthrine 6,493%
Stockage :	24 mois en emballage d'origine fermé

(Pour plus de renseignements se référer au §9 de la fiche de données de sécurité).

6. SECURITE D'EMPLOI

- Consulter la Fiche de Données de Sécurité produit sur www.quickfds.fr.
- Ventiler le local où le produit est utilisé. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
- En cas de pulvérisation, se protéger les voies respiratoires à l'aide d'un masque à cartouche filtrante contre les vapeurs de solvants organiques de type A1 ou A2.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées. Ne pas toucher, ni marcher dans le produit renversé.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques. Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. Lors de l'application, veillez à éviter les éclaboussures sur les vêtements et la peau.

Utilisez les biocides avec précaution, avant toute utilisation, lisez les étiquettes et les informations concernant le produit et la fiche de données de sécurité.

COMPAGNIE FRANCE CHIMIE II

42/44 rue Georges Besse – 63100 CLERMONT-FERRAND

Tél. 04 73 14 40 40 - Fax : 04 73 14 40 44

SASU au capital de 858 677 € - Siret 830 512 166 00018 R.C.S Clermont-Ferrand

Code APE 2059 Z www.dorthz.com

ENTREPRISE CERTIFIÉE

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification



XYLO IC4

CURATIM IC4

TRAITEMENT INSECTICIDE DES BOIS

la marque
du bâtiment

Conserver le produit dans les emballages d'origine hermétiquement fermés et hors de la portée des personnes non autorisées, en particulier des enfants.

Ne pas stocker en présence de denrées alimentaires.

Respecter la réglementation concernant la protection de l'environnement

Classe	Situation générale en service (type d'ouvrage)	Humidité du bois	Risques d'humidification	Insectes	Champignons	Zone vulnérable
1	A l'abri des intempéries (lambris, parquets, menuiseries intérieures)	Toujours < 18 %	Aucun	Larves Termites		0 à 3 mm.
2	A l'abri des intempéries (charpentes, planchers, ossatures)	Parfois > 20 %	Occasionnels	Larves Termites	Pourritures superficielles à virulence faible	0 à 3 mm.
3A	Non abrité, sans contact avec le sol (bardages, menuiseries extérieures)	Souvent > 20 %	Fréquents sans stagnation d'eau	Larves Termites	Pourritures superficielles à virulence faible	0 à 3 mm (sans stagnation d'eau sur du bois debout)
3B	Non abrité, sans contact avec le sol (bardages, menuiseries extérieures)	Souvent > 20 %	Fréquents avec stagnation d'eau possible	Larves Termites	Pourritures plus significatives, virulence modérée à forte	6 mm et plus en latéral et jusqu'à 30 à 50 mm en bois debout et assemblages
4	Contact avec le sol ou l'eau douce (poteaux, aménagements extérieurs)	Toujours > 20 %	Permanents avec rétention ou stagnation d'eau	Larves Termites	Pourritures profondes à forte virulence. Pourriture molle	Tout le volume du bois (au minimum sur une partie des pièces)
5	Bois en contact avec l'eau de mer (piliers, pontons, bois immergés)		Permanents	Térébrants marins	Pourritures profondes à forte virulence. Pourriture molle	Tout le volume du bois

COMPAGNIE FRANCE CHIMIE II

42/44 rue Georges Besse – 63100 CLERMONT-FERRAND

Tél. 04 73 14 40 40 - Fax : 04 73 14 40 44

SASU au capital de 858 677 € - Siret 830 512 166 00018 R.C.S Clermont-Ferrand

Code APE 2059 Z www.dorthz.com

ENTREPRISE CERTIFIÉE

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification



XYLO IC4

CURATIM IC4

TRAITEMENT INSECTICIDE DES BOIS

la marque
du bâtiment

Remarques générales :

Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non-efficacité du traitement. Le produit de traitement contient des substances actives biocides pour le traitement curatif contre les insectes xylophages. N'utiliser qu'aux endroits où la protection des bois est nécessaire.

Une utilisation abusive peut porter atteinte à la santé et à l'environnement.

Eviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier les chats, avec les surfaces traitées. Les pyréthriinoïdes et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation).

Le produit ne peut être utilisé que par des personnes compétentes et expérimentées dans le domaine de la protection du bois.

Après le travail, laver soigneusement les mains et le visage à l'eau respectivement avec un détergent approprié.

Lors de l'utilisation, respecter en particulier les consignes de sécurité mentionnées sur l'emballage.

Toute utilisation pour un usage non conforme à nos préconisations est strictement déconseillée.

Il convient de respecter les précautions habituelles relatives à l'emploi des produits de préservation du bois.

Pour limiter les risques sur les personnes et l'environnement, suivez ces instructions :

- Toujours respecter les précautions standards hygiéniques.
- Porter des équipements de protection individuelle.
- Prévoir une ventilation adéquate.
- Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit.
- Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail.
- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas vider dans les égouts. Eviter le rejet dans le sol. Eliminer les déchets dans un site agréé.
- Ne pas mélanger avec d'autres composants.
- Ne pas traiter les bois destinés au contact direct avec les denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser en cas de présence de personnes ou d'animaux domestiques.
- Respecter les directives relatives à la protection de la nappe phréatique, des eaux de surface et de l'environnement en générale.

Les renseignements fournis par la présente Fiche Technique sont donnés de bonne foi, à titre indicatif. Ils ne sauraient en aucun cas induire une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité lors de l'utilisation de nos produits. Cette Fiche Technique annule et remplace toutes les versions antérieures. Compagnie France Chimie II se réserve le droit d'apporter toute modification à ses produits et à cette fiche technique sans avis préalable. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

Produit exclusivement réservé à un usage professionnel.

COMPAGNIE FRANCE CHIMIE II

42/44 rue Georges Besse – 63100 CLERMONT-FERRAND

Tél. 04 73 14 40 40 - Fax : 04 73 14 40 44

SASU au capital de 858 677 € - Siret 830 512 166 00018 R.C.S Clermont-Ferrand

Code APE 2059 Z www.dorthz.com

ENTREPRISE CERTIFIÉE

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification

